

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2016

Compte-rendu affiché le 4 octobre 2016

Date de convocation
du Conseil Municipal : 21 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 9), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT (à partir du point 6), François VURPAS (à partir du point 4), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE, Christian ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 3), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 1), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8), Jean-Christian DARNE à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES
ET DE L'ÉDUCATION POUR LA
MÉTROPOLE ET LE DÉPARTEMENT
(CSFEMD) (EX CDPPEL)

Délibération : 09.2016.050

Transmis en préfecture le :

3 octobre 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER

La CAF et l'État (DRDJSCS) aident au financement d'actions éducatives et d'accompagnement à la scolarité pour renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national et en priorité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette aide est mise en œuvre à travers les dispositifs CEL, CLAS et REAAP qui sont suivis conjointement au sein du *Comité des Services aux Familles et de l'Education pour la métropole et le Département (ex CLPPEL)*.

Les actions CLAS s'inscrivent en complémentarité des actions menées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La nature des actions doit être en cohérence avec la politique éducative et de soutien à la parentalité de la Commune. Dans ce contexte, les actions seront travaillées en concertation étroite avec les différents acteurs de la Commune et tout particulièrement avec les directeurs des écoles pour le CLAS, les associations et les familles pour le REAAP.

La programmation 2016-2017 porte sur les projets en lien avec la parentalité et l'accompagnement à la scolarité.

À ce titre, l'État poursuivra sa participation pour le dispositif REAAP à hauteur de 2 300 euros et la Ville, à hauteur de 2 000 euros.

La CAF soutient les ateliers d'accompagnement à la scolarité à hauteur de **7 groupes**.

La programmation 2016-2017 se décline suivant **6 actions** énumérées dans le tableau annexe.

ACTIONS	ORGANISMES	COMMUNE	* CAF	* DRDJSCS
REAAP : 1,2 3 soleil	CSCB	2 000,00 €		1 500,00 €
Accompagnement scolaire enfants + expression			2 gr	
Accompagnement scolaire collège			2 gr	
REAAP : Accompagnement à la parentalité	Maison de Quartier Des Collonges			800,00 €
Accompagnement scolaire primaire			2 gr	
Accompagnement scolaire secondaire			1 gr	
TOTAL SAINT GENIS LAVAL 2016-2017		2 000,00 €	7 gr	

- subvention attendue versée directement à la structure

gr. = groupe ; 1gr. devrait correspondre à 2 389 euros (chiffre 2016)

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution de la subvention détaillée dans le tableau ci-dessus;
- **VERSER** à l'association énoncée ci-avant le montant de la subvention allouée par la Ville dans le cadre de la mise en oeuvre du projet listé pour l'année scolaire 2016-2017.
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.